

Valognes, vendredi 20 décembre 2019.

SIGNATURE DU CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU & CLIMAT » AGGLOMERATION DU COTENTIN

15 M€ de travaux et 3 ans pour reconquérir le « bon état » des milieux aquatiques et préserver la biodiversité du territoire de l'agglomération du Cotentin.

Ce jour, Jean-Louis VALENTIN, président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, et Frédéric CHAUVEL, directeur territorial des Bocages Normands de l'agence de l'eau Seine-Normandie ont signé un contrat « Eau & climat ». La Communauté d'Agglomération du Cotentin (qui porte le contrat pour 6 autres structures co-signataires*) et l'agence de l'eau, s'engagent donc pour les 3 prochaines années à mener un programme d'actions ciblées en faveur de la reconquête du « bon état » des ressources en eau, de la préservation de la biodiversité, et bénéfiques pour l'adaptation au changement climatique du territoire de l'agglomération du Cotentin.

« Le bon état reste à atteindre pour 23 des 49 masses d'eau du territoire. La qualité de ces cours d'eau est très souvent altérée par des phénomènes d'érosion-ruissellement ou des rejets issus d'assainissement collectif. Nous avons 3 ans pour accélérer les efforts déjà initiés par les acteurs du territoire ». explique Frédéric CHAUVEL.

En raison du faible potentiel des ressources en eaux souterraines, les eaux du bassin de la Divette constituent une ressource indispensable pour l'alimentation en eau potable, qu'il convient de préserver. La partie nord de l'agglomération est d'ailleurs identifiée en équilibre fragile dans l'état des lieux 2019. En particulier, en cas de fortes pluies, le ruissellement des pollutions diffuses, contamine les cours d'eau. Ce phénomène est amplifié par la suppression des talus et des haies. Pour atteindre le bon état des cours d'eau du territoire, la restauration du bocage apparaît donc comme une priorité.

Pour le littoral, la forte imbrication entre environnement et développement économique : vocation conchylicole de Barfleur-Saint-Vaast et touristique de la côte ouest (Portbail-Barneville-Carteret) font de la réduction microbienne, un enjeu primordial. Ont été inscrites au présent contrat, des actions d'amélioration des systèmes d'assainissement collectifs, de mise en conformité des branchements et de réhabilitation des réseaux d'eaux usées. L'implication des particuliers, résidant sur la bande côtière, pour la mise aux normes de leur équipement d'assainissement non collectif est tout aussi déterminante. Pour être efficace, le contrat prévoit la réhabilitation d'au moins 230 assainissements non collectifs sur les trois prochaines années.

Enfin, la protection des zones humides dans la zone des marais arrière littoraux de la côte est/nord-est est stratégique pour s'adapter au changement climatique et reconquérir la biodiversité. Pour répondre à ces enjeux, le contrat prévoit également la suppression d'un minimum de 10 obstacles pour restaurer la continuité écologique des fleuves côtiers.

Les mesures prévues au contrat, d'un montant global de 15 M€, sont financées par des subventions de l'agence de l'eau estimées à 9 M€. Elles s'inscrivent dans la mise en œuvre opérationnelle des objectifs des Assises de l'eau du ministère de la Transition écologique et solidaire. Le présent contrat constitue le « volet eau » du contrat de transition écologique également signé ce jour.

**Structures signataires du contrat : Communauté d'Agglomération du Cotentin / Commune de Cherbourg-en-Cotentin / Fédération de pêche de la Manche / Association Syndicale Autorisée de la Douve Association Syndicale Autorisée de Ravenoville, Saint Marcouf, Fontenay, Quinéville / Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin ; Agence de l'eau Seine-Normandie.*

INFO +

Le « bon état » ?

Une eau en quantité et en qualité suffisante pour les écosystèmes et la vie aquatique.

Comment le mesure t-on ?

Le bon état se mesure notamment par l'état biologique de l'eau (diversité de la faune et de la flore). La baisse des macropolluants participe en partie à l'objectif de bon état des rivières.

En savoir plus sur l'état des lieux du bassin Seine-Normandie :

http://bit.ly/dp_EDL19



Été 2018 : des travaux avaient permis de reconnecter la rivière avec son point d'entrée dans le bief. Plus de 70 000 € de travaux financés en totalité par l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Crédit photo : FD pêche (50)

ZOOM SUR LES ACTIONS PREVUES AU CONTRAT

Le programme d'actions, échelonné sur **3 ans**, nécessite la création de 2 postes de « techniciens bocage » en cours de contrat et la mobilisation de 10 postes existants pour sa mise en œuvre.

Objectif	Domaine d'intervention	Lieu	Nombre d'actions
ENJEU 1 : ATTEINTE OU MAINTIEN DU BON ETAT DES COURS D'EAU			
Améliorer l'état des cours d'eau	Programmes de restauration des cours d'eau.	Bassins versants du Merderet, des fleuves côtiers de la Hague et des Pieux, de la Sinope, de la Douve amont, de la Divette et du Trottebec, de la Saire et côtiers nord.	19
	Assainissement	Bassins versants du But, du Petit Douet, d'Hacouville, de l'Aizy, de la Durance et de la Saire	6
Limitier les déclassements liés aux temps de pluie (érosion – ruissellement)	Diagnostics bocagers et programmes de restauration du bocage.	Bassins versants de la Grise, de la Couplière, affluents de la Douve amont et affluents de la Sinope et de la Divette et affluents.	24
ENJEU 2 : OPTIMISATION ET PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU – Alimentation en eau potable			
Optimiser les ressources en eau du territoire.	Schéma directeur de sécurisation de l'alimentation en eau potable.	Ensemble des ressources en lien avec le PGRE départemental.	1
Protéger la ressource en eau prioritaire.	Programmes d'actions agricoles et non agricoles adaptées aux captages souterrains d'une part et prise d'eau superficielle d'autre part.	Aires d'alimentation des captages Divette, l'Asselinerie, le Bacchus, les Belles et le Prieuré.	5
ENJEU 3 : RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE			
Améliorer l'état des cours d'eau.	Restauration de la continuité écologique.	Fleuves côtiers du Cotentin (en attente de priorisation) et Douve amont.	20 dont 10 effacements.
ENJEU 4 : LITTORAL, QUALITE DES EAUX CONCHYLICOLES			
Limitier les risques bactériologiques.	Assainissement collectif et non collectif.	Bassins versants de la Saire et du Vaupreux.	7
ENJEU 5 : PROTECTION DES ZONES HUMIDES			
Protéger et gérer les zones humides prioritaires.	Mobilisation des outils fonciers, diagnostic et travaux de restauration.	Bassins versant de la Divette et marais arrière-littoraux de la côte est/nord-est.	6

Contact presse : Marie-Anne PETIT ANDRIANA / 06 61 58 91 74 petit.marie-anne@aesn.fr

CONTRAT DE TERRITOIRE EAU & CLIMAT : TERRITOIRE AGGLOMERATION DU COTENTIN

LE TERRITOIRE, EN BREF...

1439 km²

150 communes

180 000 habitants

2000 km de cours d'eau

220 km de côtes.

La communauté d'agglomération du Cotentin est née, en 2017, de la fusion de 9 communautés de Communes et 2 communes nouvelles.

Son périmètre est particulièrement intégrateur des bassins hydrographiques du territoire : 49 masses d'eau* y sont incluses.



*Masse d'eau : une masse d'eau est un tronçon de cours d'eau, un lac, un étang, une portion d'eaux côtières, une lagune, un lagon, une nappe phréatique, tout ou partie d'un ou plusieurs aquifères, d'une taille suffisante pour permettre le fonctionnement des processus biologiques et physico-chimiques.